

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

=====
MAIRIE DE SAINT-PERREUX
=====

Tél. : 02.99.71.19.81

Fax : 02.99.72.17.94
=====



=====
CONSEIL MUNICIPAL
=====

SEANCE du 30 juin 2017
=====

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Affiché en Exécution de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales
=====

DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PRESENTS : Mr Lionel JOUNEAU, Mr Charles BODIGUEL, Mme Marie-Thérèse THÉOU, Mr Patrice KERVADEC, Adjoint, Mme Joëlle GUIMARD, Mme Lucie NOIREAULT, Mme Stéphanie ROUILLÉ, Mr Patrice THÉOU, Mme Linda TRESSEL, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Mme Christiane TROCHET (pouvoir à Joëlle GUIMARD), Mr Richard GUILLEVIC (pouvoir à Patrice KERVADEC), Mme Karine LAMBERT (pouvoir à Marie-Thérèse THÉOU), Mr Gildas LERAI (pouvoir à Charles BODIGUEL), Mr Jean-Jacques FRADIN

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 14

PRESENTS : 9

VOTANTS : 13

DATE DE LA CONVOCATION : 24 mai 2017

Mr Patrice KERVADEC a été élu secrétaire de séance

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Désignation des délégués

Vu le décret n° 2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Mme Marie-Thérèse THÉOU, Mr Charles BODIGUEL, Mme Stéphanie ROUILLÉ et Mme Lucie NOIREAULT.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection des délégués

La liste déposée et enregistrée :

La liste « Bien vivre à Saint-Perreux » est composée par :

Mr Lionel JOUNEAU, Mme Marie-Thérèse THÉOU, Mr Patrice KERVADEC;

Mme Stéphanie ROUILLÉ, Mr Charles BODIGUEL, Mme Joëlle GUIMARD.

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 13
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 13

Ont obtenu :

- liste « Bien vivre à Saint-Perreux » : 13 voix

Répartition des sièges:

La liste « Bien vivre à Saint-Perreux » est élue, se composant de 3 délégués et 3 suppléants.

M. le maire proclame les résultats définitifs :

Liste « Bien vivre à Saint-Perreux »: 3 sièges